

# Règlement Intérieur Basket Club de Puymoyen (BCP)

Le Basket-Club de Puymoyen (BCP) est une structure collective et participative à but non lucratif (loi 1901) qui associe tous les licenciés dans une démarche d'évolution et de progression à la pratique du Basket-Ball. Ce but ne peut se réaliser qu'au travers du respect des uns envers les autres et de l'adhésion à des règles communes inscrites et partagées. Le club est un organisme vivant et actif auquel chacun est en devoir d'apporter sa contribution pour favoriser la réalisation des objectifs et d'en respecter le règlement. Afin que nul n'en ignore l'existence, chaque adhérent du BCP devra en prendre connaissance et signer la fiche de liaison club.

# Règlement administratif

#### a) Cotisation:

Le tarif des cotisations est décidé par le comité directeur.

Chaque licencié s'engage à régler sa cotisation avant que sa licence soit validée par l'outil FBI.

#### b) Licence:

La prise de licence se fait par l'outil informatique FBI. Il sera demandé en amont les nom-prénom, date de naissance et adresse mail afin de pouvoir la générer. Un lien informatique sera envoyé au licencié qu'il devra compléter et enregistrer. A réception du règlement, la licence sera validée par le club.

Il sera demandé de compléter la fiche de liaison (autorisation droit à l'image, transport...).

## c) Assemblée Générale :

Chaque licencié de plus de 16 ans se doit d'assister à l'assemblée générale du BCP qui a lieu une fois par an au mois de juin. Lors de cette assemblée nous procédons à l'élection du comité directeur, le licencié sera amené à voter pour élire tel que prévu dans l'article 9 des statuts du BCP.

## d) <u>Sanction financière :</u>

Le BCP ne supportera aucun frais lié à des comportements non sportifs sur et en dehors des terrains générés par des licenciés du club.

En clair, toute faute technique, disqualifiante entrainant des sanctions financières seront supportées par le joueur, l'encadrant ou le membre du bureau responsable de cette sanction. Le montant des sanctions correspondra aux sanctions financières prévues dans les règlements du CD16 et de la FFBB. Le règlement des sanctions financières devra être fait dans le mois suivant l'infraction (possibilité de régler en plusieurs fois en fournissant plusieurs chèques). Si tel n'était pas le cas, l'entraineur, sous couvert du comité directeur, interdira le joueur d'entrainements et de matchs.

En cas de fautes avérées et répétées le comité directeur du club peut, prononcer la radiation du membre du BCP comme prévue par l'article 5 des statuts du club.

# II. Règlement sportif

Il est avant tout rappelé que le BCP est dirigé par des bénévoles. Les règles suivantes sont une évidence pour la plupart d'entre nous mais sont rappelées pour que chacun soit conscient de ce que nous devons faire pour que notre club avance et vive.

## a) Entraînements

Chaque équipe bénéficie d'un ou deux entraînements. Dans un souci de respect des autres membres de l'équipe, l'entraîneur doit être prévenu d'une absence justifiée au plus tôt.

Le BCP met des équipements à la disposition de chaque équipe pour les entraînements. Il est demandé aux entraîneurs et aux joueurs de prendre soin de ce matériel et de le ranger en fin de séance afin de laisser la salle de sport dans l'état dans laquelle vous souhaitez la trouver en arrivant.

## b) Horaires d'entraînement

La ponctualité est une forme de respect des autres. Ainsi, l'entraîneur et les joueurs s'engagent à respecter les horaires des entraînements. En cas d'absence ou de retard, ils s'engagent à prévenir les autres membres de l'équipe (entraîneur ou joueurs).

Il est également demandé à tous de respecter les entraînements des autres équipes donc on demande à chacun de ne pas jouer sur les côtés du terrain tant que son entraînement n'a pas débuté.

L'accès aux installations sportives ne peut se faire qu'en présence de l'adulte responsable (entraineur ou membre du bureau). Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leurs enfants pénétrer dans les installations sportives.



## c) La tenue de jeu en match

Le BCP met une tenue de jeu (maillot ou maillot et short) à la disposition de chaque participant, uniquement dans le cadre de la compétition.

Chaque équipe est responsable de la totalité des tenues de jeu mises à sa disposition par le club en début de saison. Les parents ou joueurs majeurs et l'entraîneur en assurent la distribution et le lavage. En aucun cas, l'équipement (maillots et shorts) ne doit être dispersé. Ils sont tous récupérés en fin de match et laver en même temps (ceci afin d'assurer un degré de dégradation constant). Le lavage sera effectué à tour de rôle par les parents des joueurs ou joueurs majeurs.

La couleur officielle du BCP est le bleu. En accord avec le règlement de la F.F.B.B., chaque adhérent doit respecter cette couleur lors d'une compétition.

#### d) Présences aux matchs

La présence aux compétitions est souhaitable pour profiter pleinement de notre sport. Dans un souci de respect des autres membres de l'équipe et du club, toute absence doit être justifiée et signalée à l'entraîneur le plus tôt possible. Un planning des matchs est distribué en début de saison pour que chacun puisse se positionner et prévenir suffisamment tôt pour les week-ends d'absence.

## e) Arbitrage et tables de marque

La participation des joueurs et joueuses à l'arbitrage et à la tenue de la table de marque est demandée. Elle s'inscrit dans l'apprentissage des règles du jeu et de la vie en communauté. Une formation sera proposée tous les ans en début de saison.

Les parents des joueurs et joueuses peuvent être sollicités pour la tenue de la table de marque.

Les plannings de permanence de tenue des tables et arbitrages sont affichés dès le mardi précédent la compétition. Toute personne indisponible doit impérativement le signaler et si possible trouver un remplaçant.

#### f) Tenue de la buvette

Lors des matchs à domicile, à tour de rôle, chaque parent des équipes devront installer, tenir et ranger la buvette. La gestion du stock est pris en charge par le comité directeur.

#### g) Matchs à l'extérieur.

Les parents des joueurs peuvent être sollicités pour assurer le transport des autres membres de l'équipe. Un planning doit être établi le plus tôt possible en concertation avec l'entraîneur. La venue de tous nos supporters sera appréciée de tous nos joueurs (ses).

Les conducteurs sont responsables de ceux qu'ils transportent, merci donc de respecter le code de la route.

## h) Respect des autres

Les joueurs et joueuses du BCP, ainsi que leurs parents et ceux qui les accompagnent, s'engagent à respecter les décisions prises par les arbitres, les entraîneurs et les dirigeants et à respecter les adversaires.

## i) Manifestations et tournois

Nous pourrons sollicités les joueurs (ses) et les parents pour aider les dirigeants à l'organisation et au fonctionnement des diverses manifestations organisées par le BCP.

## j) Hygiène

Il est demandé de laisser les installations sanitaires et les vestiaires aussi propres que vous souhaitez les trouver.

## k) <u>Les vols</u>

Le BCP décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels. Il est donc conseillé de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et des compétitions.

# **RAPPEL**

Nous affichons un certain nombre d'informations dans la salle, merci de les consulter pour être au courant de la vie du club :

- Composition du bureau avec coordonnées
- Horaires des entraînements et noms des entraineurs avec coordonnées
- Règlement intérieur
- Horaires des matchs et des permanences à la salle

Les membres du Bureau de BCP sont élus par les adhérents lors de L'ASSEMBLEE GENERALE. Votre présence y est donc importante pour la vie du club.

Ce document de 2 pages vous est remis en un exemplaire à conserver. Nous vous demandons de bien vouloir le lire ainsi qu'à vos enfants que nous connaissions tous les règles qui régissent le BCP.

En signant la fiche de liaison club vous acceptez le présent règlement.